



Le 13 octobre : TOUS A PARIS !

Pour exiger une Convention Collective Nationale Métallurgie de haut niveau social

Depuis plus d'un an, des négociations importantes se déroulent avec l'UIMM qui voudrait rayer un siècle de construction de droits et conquis sociaux et qui font aujourd'hui l'ossature de nos conventions collectives.

Le patronat et le gouvernement, main dans la main, tentent de poursuivre l'œuvre de destruction de notre modèle social, via les ordonnances de la loi travail d'une part, et la casse des conventions collectives d'autre part.

Il s'agit de poursuivre la politique de régression sociale menée ces dernières années et acquise à l'idéologie ultralibérale de Macron actée par l'ANI, loi Macron, loi Rebsamen, loi El Khomri.

Forte de cette politique, l'UIMM a mis deux sujets sur la table des négociations : Les classifications et un socle commun qui est l'ossature de la convention collective.

Sur les classifications, l'UIMM veut classer tous les salariés en fonction du poste occupé et non plus de leurs diplômes et leurs savoirs faire.

Sur le socle commun, l'UIMM veut remplacer la convention collective par un dispositif conventionnel dont l'objectif est de renvoyer les accords de négociations à l'entreprise. Autrement dit : instaurer la loi de la jungle.

Exemple de carrière si le projet de l'UIMM était mis en place



Ainsi, le coefficient et le salaire évolueraient **positivement ou négativement** en fonction du poste occupé. Comment projeter un déroulement de carrière ? Quel sera l'impact sur la complémentaire retraite ?

CONVENTIONS COLLECTIVES MENACÉES = SALAIRE EN DANGER

- **Aujourd'hui** : La convention collective garantit à tous les salariés, qu'ils soient dans une TPE, PME, MULTINATIONALE, le salaire et toutes les primes liées à l'organisation de travail.
- **Demain** : Avec les ordonnances Macron et la casse de notre convention collective métallurgie, un employeur pourra renégocier toutes les primes liées au salaire, ancienneté, équipe, panier, 13^{ème} mois etc.

Face à ces attaques l'intervention des salariés est indispensable !

- **Au niveau de l'entreprise** face aux velléités des employeurs qui anticipent largement le contexte pour faire appliquer les droits et garanties collectives des salariés.
- **Au niveau de notre profession** pour s'opposer ensemble aux prétentions de l'UIMM et exiger des garanties collectives de haut niveau social.
- **Au niveau interprofessionnel** pour le retrait des ordonnances et un code du travail du 21^{ème} siècle.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES SONT UN REMPART AU MOINS DISANT SOCIAL ET UN POINT D'APPUI DU PROGRÈS SOCIAL

Amplifions les mobilisations !



Après les 12 et 21 septembre, les mobilisations unitaires se développent à partir des revendications de professions.

A ce jour et depuis l'ouverture des négociations dans la métallurgie, nous comptabilisons 40 000 signatures de pétitions qui exigent des garanties collectives de progrès social. Des initiatives, avec rassemblements devant les UIMM territoriales, se sont tenues depuis un an.

Aujourd'hui il nous faut créer les conditions d'une forte mobilisation et faire du 13 octobre une grande journée d'action devant l'UIMM à PARIS pour se faire entendre et peser sur les négociations afin d'imposer une CCN digne du 21^{ème} siècle intégrant nos revendications.

LA CGT REVENDIQUE :

- Une Convention Collective Nationale de haut niveau pour tous les métallurgistes.
- Le calcul de la prime d'ancienneté basé sur le salaire réel.
- Une grille de salaire unique avec un salaire minimum de 1800€.
- La reconnaissance des qualifications tout au long de sa vie professionnelle, garantie d'un véritable déroulement de carrière.
- L'évolution de la classification tous les 4 ans quelle que soit la catégorie (ouvrier, employé, ICT) avec le doublement du salaire et du coefficient sur la carrière.
- La réduction du temps de travail à 32h pour répondre aux défis technologiques du futur.
- L'intégration dans le temps de travail de la formation professionnelle tout au long de la vie pour anticiper les métiers du futur et sécuriser l'emploi.

On ne gagne que les combats que l'on mène !

Votre engagement sera déterminant !

Pour mes droits et mes garanties collectives je m'inscris pour le 13 octobre :



NOM	PRENOM	ENTREPRISE